



Communiqué

Rémunération des dirigeants

Charenton-le-Pont (31 mars 2011) – Le Conseil d'administration, réuni le 1^{er} mars 2011, a arrêté, sur proposition du Comité des mandataires, la part variable à verser au titre de l'exercice 2010 à Monsieur Hubert Sagnières, Directeur Général.

Rémunération au titre de l'exercice 2010

- la part variable cible (objectifs atteints à 100%) est égale à la rémunération fixe brute annuelle du Directeur Général. En fonction du degré de réalisation des objectifs, cette part variable peut varier de 0 à 1,5 fois la rémunération fixe brute annuelle du Directeur Général.
- La part variable au titre de l'exercice 2010 était basée pour 40 % sur un objectif de bénéfice net par action retraité, pour 30 % sur un objectif de croissance organique, pour 15 % sur un objectif de croissance par acquisition et, enfin, pour 15 % sur un facteur personnel relatif à 3 objectifs liés à la stratégie de l'entreprise.

Après examen de la réalisation desdits objectifs, il ressort que la part variable du Directeur Général s'établit à 134 % de la rémunération fixe brute annuelle du Directeur Générale (contre 118 % au titre de l'exercice 2009 et 65 % au titre de celui de 2008), soit 871 000 euros.

Le tableau ci-après récapitule les rémunérations 2010 des mandataires sociaux :

	Xavier Fontanet Président du Conseil d'administration	Hubert Sagnières Directeur Général
Rémunération fixe	500 000 €	650 000 €
Rémunération variable due au titre de 2010	-	871 000 €

Monsieur Hubert Sagnières bénéficie d'une prime annuelle exceptionnelle et temporaire de double résidence fiscale de 250 000 €

Monsieur Xavier Fontanet a perçu une indemnité de départ en retraite au titre de son contrat de travail de 338 169 €

Rémunérations 2011

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 1^{er} mars 2011 de reconduire pour l'exercice 2011 les mêmes règles qu'en 2010 pour la fixation de la part variable du Directeur Général.

Pour rappel, le Conseil d'administration, réuni le 25 novembre 2010, avait maintenu inchangées par rapport 2010 les rémunérations fixes et variables des mandataires sociaux à savoir :

- pour Monsieur Xavier Fontanet, une rémunération fixe de 500 000 € ;
- pour Monsieur Hubert Sagnières, une rémunération fixe de 650 000 €, une rémunération variable cible de 650 000 € et une prime exceptionnelle et temporaire de double résidence fiscale de 250 000 €.

Relations Investisseurs et Communication Financière

Véronique Gillet – Sébastien Leroy

Tél. : 01 49 77 42 16

Essilor est le numéro un mondial de l'optique ophtalmique. De la conception à la fabrication, le groupe élabore de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue. Sa mission est de permettre à toute personne dans le monde d'avoir une bonne vision grâce à des verres adaptés à ses besoins. Ainsi le groupe consacre environ 4 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement pour proposer des produits toujours plus performants. Les marques phares sont Varilux[®], Crizal[®], Definity[®], Xperio[®], Kodak[®] et Foster Grant[®]. Essilor développe et commercialise également des équipements, des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique.

Essilor a réalisé un chiffre d'affaires net consolidé de 3,9 milliards d'euros en 2010 et emploie 42 700 collaborateurs. Le groupe, qui déploie ses activités dans une centaine de pays, dispose de 14 usines, 332 laboratoires de prescription et plusieurs centres de recherche et développement dans le monde.

Pour plus d'informations, visitez le site www.essilor.com.

L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext à Paris et fait partie de l'indice CAC 40.

Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESSI.PA ; Bloomberg : EI:FP.